



Groslay, le vendredi 5 avril 2024

N/Réf. : 24-04-11 NFE > **ELUS CM**

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous rappelle que le quorum doit être atteint non seulement au début de la séance, mais aussi au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Aussi, lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

En conséquence, lors de la séance du conseil du 2 avril 2024, le quorum ayant cessé d'être atteint avant la mise aux votes de la délibération n° 10 (Attribution des subventions communales annuelles aux associations), je vous prie de bien vouloir assister, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la 2<sup>ème</sup> séance publique du Conseil Municipal, qui se tiendra, le :

**JEUDI 11 AVRIL 2024 à 10H00**  
**SALLE DES FETES**  
**Place de la Libération**

### **ORDRE DU JOUR**

(L'ordre du jour est identique à celui de la séance du 2 avril 2024)

#### **DIRECTION GENERALE : Dossiers présentés par M. le Maire**

- Nomination du secrétaire de séance (article L.2121-15)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024

#### **SERVICE FINANCES :**

##### **Dossier présenté par M. CITO**

- 1 Attribution des subventions communales annuelles aux associations

##### **Dossier présenté par M. GIRARD**

- 2 Budget Primitif 2024 – Commune

#### **SERVICE JEUNESSE : Dossier présenté par M. LE MAIRE**

- 3 Fixation de la participation des familles pour le Séjour « Eaux vives » pour les jeunes de 11 à 17 ans,

#### **SERVICE RESSOURCES HUMAINES Dossier présenté par M. Le Maire**

- 4 Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques à temps complet pour assurer les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE GROSLAY

### QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence et avec tous mes remerciements,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick CANCOUËT  
Maire

Vice-Président de la Communauté  
D'Agglomération Plaine de la Haute  
(859 Oise)

